

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 25 OCTOBRE 2011**

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Claudine DURINCKX (à partir du point 2 de la séance publique), Armand STRUB (à partir du point 3 de la séance publique), *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f.*

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE (démissionnaire, démission acceptée au point 2 de la séance publique)

EXCUSES :

Mr André NAVEZ

Mme Monique DERBAIX

Mr Alain DETAEYE

Mr Julien URBAIN,

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

*Convoquée en date du 14 octobre 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

**Conseil communal du 25 octobre 2011**

**à 20 h 00**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Décès d'un Conseiller communal – Vérification et validation des pouvoirs de la Conseillère suppléante – Prestation de serment et installation**  
**- DECISION**

Monsieur Domenico SCHENA, Conseiller communal, est décédé le 17 septembre 2011.  
Le Conseil communal est invité à assister à la prestation de serment de Madame Claudine DURINCKX, entre les mains du Bourgmestre, en vue de son installation en tant que Conseillère communale.

*M. Devin évoque la mémoire de M. Schena, Conseiller communal, directeur de l'asbl A.L.E., très présent dans les domaines associatif et sportif binchois. M. Devin souligne la disparition d'un homme de très grande valeur, dévoué jusque et durant la maladie. Il indique que la présence et le conseil de M. Schena manqueront.*

*Les Conseillers communaux et le public respectent un moment de silence en hommage à M. Schena.*

*Mme Durinckx prête serment entre les mains de M. Devin et est installée en tant que Conseillère communale.*

**Vérification des pouvoirs - Prestation de serment de Madame DURINCKX**

- 2. Démission d'une Conseillère communale – Vérification et validation des pouvoirs de la Conseillère suppléante – Prestation de serment et installation – Fixation de l'ordre de préséance du Conseil communal**  
**- DECISION**

Madame Caroline BOLLUE présente sa démission de son mandat de Conseillère communale.

Le Conseil communal est invité à :

- accepter cette démission ;
- assister à la prestation de serment de Madame Isabelle BARISAN, entre les mains du Bourgmestre, en vue de son installation en tant que Conseillère communale ;
- fixer le nouvel ordre de préséance du Conseil communal.

*M. Devin souligne la désorganisation dont a fait preuve le groupe UNION à l'occasion de la démission et du remplacement de Mme Bollue. Ainsi, il souligne que le groupe UNION, qui avait reçu la lettre de démission de Mme Bollue durant le mois d'avril 2011, ne l'a déposée au Secrétariat communal qu'au mois de septembre. Aussi, pas moins de 4 suppléantes de la liste UNION, Mmes Botte, Barisan, Ciciretti et Debiève, ont refusé d'accepter le poste vacant. Les lettres de renonciation ne sont parvenues au Secrétariat communal, malgré plusieurs rappels de l'Administration, qu'après la convocation du Conseil communal d'octobre, et pour 3 d'entre elles, la veille du Conseil communal, soit le 24 octobre 2011, soit près de 6 mois après la date de la lettre de Mme Bollue. Aucun respect de l'ordre de suppléance n'a par ailleurs été respecté à l'occasion de la rédaction de ces lettres par les suppléants. M. Devin donne lecture des courriers ainsi parvenus. Il constate que le groupe UNION, donneur de leçons, se voulant intraitable sur les questions de procédure et d'organisation, éprouve manifestement les pires difficultés à organiser le remplacement de l'un de ces Conseillers en moins de 6 mois.*

*M. Devin invite M. Strub, dont il indique qu'il s'est déjà présenté la veille, à prêter serment.*

*M. Strub prête serment entre les mains de M. Devin et est installé en tant que Conseiller communal.*

**Acceptation de la démission - Vérification des pouvoirs -  
Prestation de serment de Monsieur STRUB - Fixation de l'ordre de préséance**

<b>ECONOMIQUE</b>
-------------------

**3. Web observatoire d'aide à l'implantation économique et commerciale –  
Présentation du site internet [www.investirabinche.be](http://www.investirabinche.be) et de ses  
différentes possibilités pour les investisseurs**  
- **PRESENTATION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la mise en place du site [www.investirabinche.be](http://www.investirabinche.be), web observatoire d'aide à l'implantation économique et commerciale. Présentation en séance publique par la société Géoconsulting.

*M. Urbain, en guise de préambule à la présentation de la société Geoconsulting, indique que le « Web-observatoire » s'insère dans le cadre d'une démarche intégrée menée par la Ville. A la suite de la réalisation et de la présentation, voici un an, du « Schéma de Développement économique et commercial », qui constituait une photographie du commerce à Binche et des forces et faiblesses que présentait le tissu commercial à ce moment précis, un outil dénommé « Web-observatoire d'aide à l'implantation économique et commerciale » a été mis sur pied et va être présenté aux Conseillers communaux. Parmi d'autres mesures, cet outil vise à redynamiser le commerce à Binche. Le SDEC avait mis en évidence la difficulté de Binche à attirer des marques importantes, locomotives permettant d'entraîner derrière elles un nombre important de clients et par conséquent de nouveaux commerces. Or, en raison de sa taille moyenne, la Ville de Binche ne constitue pas une cible évidente pour les investisseurs. Les enseignes importantes ne visitent pas Binche régulièrement. Elles ignorent par conséquent les éventuelles possibilités d'installation et de développement qui y sont offertes. Les toucher et les informer à distance, via un outil informatique performant et*

complet constitue par conséquent un moyen adéquat de les intéresser à Binche et de les amener à une réflexion sur une installation dans notre Ville. La Ville de Binche, pionnière en la matière puisque deuxième à développer un tel outil après la Ville de Mons, entend, parmi d'autres mesures, jouer cette carte technologique afin de dynamiser son tissu commercial. Une plaquette a d'ailleurs été rédigée afin de présenter l'outil.

M. Honorez, Administrateur de la société Geoconsulting, présente le « Web-observatoire d'aide à l'implantation économique et commerciale », développé par sa société pour la Ville de Binche. Il indique que cet outil consiste en un site internet, hébergé sous l'adresse « [investirabinche.be](http://investirabinche.be) ». Ce site est donc accessible de partout dans le monde. Il s'agit d'un outil professionnel, permettant à une marque ou à un bureau réalisant une analyse de développement pour une telle marque, de mener une première analyse, sans nécessité de se rendre sur place, afin de dégager une opportunité de développement sur le territoire de la Ville.

M. Honorez présente l'outil aux Conseillers, via une séance d'utilisation. Il montre que le site est organisé en plusieurs onglets permettant d'obtenir les informations les plus diverses afin d'analyser l'opportunité d'une installation sur le territoire de la Ville. Ainsi, un premier onglet permet de retrouver à partir du nom ou d'une partie du nom d'une cellule, la fiche relative à cette cellule. La fiche mentionne notamment la superficie de la cellule, son adresse, le prix de la cellule à la vente ou à la location, les coordonnées de la personne de contact, et une photo de la façade de l'immeuble concerné. Une fois une cellule ou un lieu déterminé, l'investisseur dispose d'un deuxième onglet lui permettant d'obtenir le mix commercial (contexte commercial) du lieu déterminé ou de la cellule sélectionnée. Un troisième onglet permet de rechercher, sur l'ensemble du territoire de la Ville ou en un quartier déterminé, l'ensemble des cellules disponibles et répondant à certaines caractéristiques telles qu'une superficie déterminée, une fourchette de prix pour le loyer, .... Le web observatoire contient encore une multitude d'outils permettant d'obtenir une série d'informations pertinentes à l'occasion de l'analyse, par un développeur, des opportunités d'investissement sur tout le territoire de la Ville, dont notamment, et à titre exemplatif:

- nombre de passage en un lieu déterminé de la Ville et, notamment devant une cellule ;
- nombre de personnes résidants dans un quartier, dans un périmètre déterminé ;
- pouvoir d'achat des habitants d'un quartier déterminé ;
- zone de chalandise relative à un quartier, à une cellule ;
- données sur la concurrence dans un périmètre à déterminer ;
- distance séparant une cellule d'un parking ;
- superficie d'une cellule ou d'un terrain exploitable ;
- informations relatives aux subsides octroyés par la Ville ;
- informations sur la situation cadastrale d'un bien et l'environnement global dans lequel il est situé
- informations relatives à des projets structurant menés ou envisagés à Binche, notamment à proximité d'un lieu déterminé ;
- vidéo des lieux ;

Un maximum d'informations permettant d'analyser l'opportunité pour un investisseur de s'installer à Binche se trouve donc rassemblé sur ce site. Et l'investisseur potentiel peut dès lors faire l'économie d'une multitude de démarches dans le cadre d'une analyse des opportunités de développer à Binche une activité. Cette facilité est évidemment de nature à favoriser le nombre d'analyses d'investissement à Binche et par conséquent, le nombre de projets mis en œuvre à la suite de telles analyses. Toute information disponible sur le site peut évidemment facilement être imprimée, copiée, téléchargée, forwardée. Si l'objectif premier de l'outil est de faciliter le travail des investisseurs et de les inciter à analyser les opportunités de développement à Binche, le Web observatoire permettra d'autre part à la

Ville de disposer d'un outil performant d'aide à la décision sur les demandes de permis socio-économiques. En effet, jusqu'à présent, les Villes et Communes ne disposent d'aucune information propre et récente leur permettant de traiter les demandes de permis socio-économiques. Elles doivent par conséquent se baser principalement sur les études, forcément orientées, fournies par les demandeurs, afin de se positionner. Grâce au Web-observatoire, la Ville de Binche disposera dorénavant de ses propres données d'analyse dans le cadre du traitement de ces demandes. M. Honorez termine en soulignant qu'à l'occasion du développement de l'outil, l'accent a été mis sur la facilité pour la Ville de mettre à jour les données. La Ville dispose d'un site parallèle au site public. Ce site parallèle lui permet de facilement modifier les informations du site public et de disposer, dans ce cadre, d'une réelle autonomie d'utilisation. La Ville dispose en outre de la faculté d'acquérir un logiciel permettant à un agent de mettre à jour automatiquement les données et ce via un IPAD, sur le terrain.

M. Urbain souligne que la Ville a voulu disposer de l'autonomie la plus complète et d'une grande facilité dans le cadre de la mise à jour du site, afin que l'information y contenue puisse être actualisée fréquemment et sans difficulté. L'actualisation des données pourra être opérée par trois biais : soit en interne, par un agent de la Ville ; soit via une société externe, qui opérerait la mise à jour à une fréquence de 2 fois par an, moyennant une rétribution d'environ EUR 3.000 par intervention, au prix actuel du marché pour ce type de prestation ; soit en combinant les deux premières solutions, afin d'obtenir la mise à jour la plus complète deux fois par an tout en garantissant des mises à jour plus régulières, effectuées en interne, d'informations changeantes.

M. Devigne estime que le Web-observatoire est un outil complet et performant. Il pense néanmoins que cet outil nécessitera des mises à jour très régulières afin de conserver une utilité. Il souligne que de telles actualisations seront coûteuses en argent et en temps.

M. Urbain rappelle que la Ville travaillait jusqu'à présent, dans le cadre de la délivrance des permis socio-économiques, sur des données anciennes de 10 ans. Aussi, si certaines données reprises sur le site évoluent rapidement, d'autres sont plus stables et ne nécessitent donc pas une actualisation de tous les jours. La Ville pourra donc axer le travail interne et régulier de mise à jour sur les éléments les plus soumis à modification, telles que l'occupation des cellules. M. Urbain souligne que la Ville de Binche est en pointe sur ce genre d'outil.

M. Piret se range derrière les observations de M. Devigne. Aussi, il demande si une personne a été désignée en interne afin d'opérer les mises à jour dès à présent nécessaires sur un outil complet et prêt à l'utilisation.

M. Urbain répond qu'une personne a effectivement été désignée au sein du service économique et afin d'assurer cette tâche.

M. Piret demande également si le site est référencé sur d'autres sites spécialisés afin d'en permettre la connaissance par les investisseurs.

M. Honorez indique qu'aucun site de référencement de sites du type du Web-observatoire n'existe à l'heure actuelle. D'autres moyens de promotion du site seront utilisés. Ainsi, des plaquettes explicatives du site seront distribuées à l'occasion du MAPIC et donc à un public ciblé. Un listing d'utilisateurs potentiels sera remis par Geoconsulting à la Ville afin que celle-ci puisse entrer en contact et leur faire la promotion du Web-observatoire. Enfin, et parmi toutes autres initiatives notamment permises par les nouvelles technologies, des news-mails pourront par exemple être régulièrement envoyés par la Ville à la liste des contacts dont elle

dispose, afin de leur communiquer les nouveautés à Binche : présentation d'une cellule intéressante, d'un projet. Des liens sur d'autres sites pourront être créés.

M. Urbain poursuit en indiquant qu'en raison de l'aspect novateur de l'outil, plusieurs media envisagent d'effectuer des reportages qui assureront une publicité au Web-observatoire. Il indique que les moyens de faire connaître le site sont multiples.

M. Joie souligne la qualité du travail accompli. Il craint néanmoins que la Ville se soit dotée d'une très belle voiture mais ne dispose ni du chauffeur, ni de l'essence pour la faire fonctionner. Il craint que la Ville ne sera en mesure ni d'exploiter ni de mettre à jour le Web-observatoire qui tombera donc rapidement en désuétude.

M. Urbain relève que les moyens mis en place par la Ville afin de mettre à jour et de faire connaître l'outil ont déjà été communiqués aux Conseillers à l'occasion du débat. Il s'étonne par conséquent de la réflexion de M. Joie.

M. Honorez ajoute qu'à l'occasion du développement du site, les services de l'Administration communale ont déjà participé à l'insertion de nombreuses données sur le site.

M. de Stexhe estime, à la suite de M. Piret, que, en sus de toutes méthodes de publicité du de l'outil, un référencement du Web-observatoire sur d'autres sites devrait être mis en place. En outre, une véritable stratégie de communication devrait être pensée.

M. Devin conclut en relevant le travail remarquable effectué par la société Geoconsulting en collaboration avec l'Administration communale à l'occasion de la construction de cet outil. Ce travail place Binche au top dans ce domaine. Il indique que la Ville assurera la promotion du site lors du prochain salon MAPIC. Il termine en indiquant qu'il revient aussi à chacun d'à présent participer à assurer la publicité de l'outil, notamment via les sites personnels, les pages Facebook, ...

## Présentation

## JURIDIQUE

### **4. Convention de mise à disposition d'un bien immeuble communal entre la Ville de Binche et l'ASBL Agence Immobilière sociale – Conditions - APPROBATION**

Conformément à l'article L1222-1 CDLD, il est proposé au Conseil Communal de marquer son accord sur la convention de mise à disposition d'un bien sis à 7130 Binche, rue Saint Paul 5 au profit de l'Agence Immobilière Sociale Anderlues, Binche, Estinnes, Morlanwelz, en abrégé « A.I.S. ABEM asbl » ayant son siège social établi à 7130 Binche, Grand' Place

**Pour : 25**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,  
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,  
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER,  
Patrice LAI, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,  
Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE**

**Abstention : 1  
Armand STRUB**

## **5. Projet d'installation d'un réseau de caméras de surveillance à Binche – Demande d'avis au Conseil communal**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis favorable sur le projet d'installation d'un réseau de caméras de surveillance à Binche, sur base du rapport dressé par le responsable du traitement, la Ville de Binche et sur lequel le Chef de Corps de la Zone de Police a émis un avis favorable.

*M. Devin indique que la Ville lance ce dossier dans la sérénité. En effet, aucune situation d'urgence ne presse la Ville à entamer un tel projet d'installation de caméras de surveillance. Les chiffres issus de la Zone de Police montrent d'ailleurs que le nombre d'infraction à Binche est stable, voire en légère baisse. La présence policière sur le terrain, la présence d'animateurs de quartier, l'éclairage des lieux publics constituent des éléments permettant d'obtenir ces bons résultats. La caméra de surveillance, nouvel outil technologique, s'avère intéressant à développer, en complémentarité de ces premiers éléments. La Ville le conçoit comme un outil complémentaire dans le dispositif permettant d'assurer la sécurité et le sentiment de sécurité de chacun à Binche.*

*M. Piret s'étonne de l'affirmation selon laquelle les chiffres de la criminalité seraient stables, voire en baisse, alors qu'une vitrine a été cassée et deux véhicules incendiés à Binche en moins d'un mois.*

*M. Fayt souligne l'exagération et le manque d'information de M. Piret. Un véhicule a ainsi brûlé à la suite d'un court-circuit. Il conseille à M. Piret de garder son sang froid et d'attendre de connaître les causes d'un sinistre avant d'en faire un crime.*

*M. Devin s'indigne des propos peu rigoureux de M. Piret qui sont contraires aux chiffres de la Zone de Police.*

*M. Joie souligne qu'il est difficile pour les Conseillers de se prononcer pour ou contre un tel projet. Il relève que le domaine est sensible. Un avis en ce domaine dépend de toutes les conditions de mise en place du dispositif.*

*M. Devin relève que la Ville mènera ce projet dans le respect le plus strict de la vie privée des citoyens. Aussi, à ce stade, il souligne que l'avis du Chef de Corps a été obtenu sur une première liste de quartiers ou zones au sein desquels le placement de caméras est envisagé. Une discussion sur le dispositif sera menée au sein du Conseil de Police et les endroits visés seront susceptibles d'évoluer avec le projet. M. Devin précise que l'endroit précis d'implantation des caméras fera l'objet d'une présentation en Conseil de Police. Enfin, M. Devin souligne que la Ville de Binche et la Commune d'Anderlues sont associées dans leur projet de caméras de surveillance, notamment via la passation de marchés publics conjoints. L'objectif de la démarche conjointe entre les deux entités est d'installer un matériel identique de surveillance à l'usage de la Zone de Police Anderlues-Binche et d'autre part de réaliser des économies d'échelle.*

*M. Deghorain demande si les caméras pourront être déplacées en fonction des besoins.*

*M. Devin répond que le dossier sera analysé par un auteur de projet et que les meilleures solutions offertes par l'état de la technique seront exploitées.*

**Accord à l'unanimité**

**6. Convention entre la Ville de Binche et la Commune d'Anderlues dans la perspective de la mise en place d'un réseau de caméras de surveillance**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Ville de Binche et la commune d'Anderlues pour la réalisation des marchés publics visant à la mise en place d'un réseau de caméras de surveillance.

**Accord à l'unanimité**

**7. Désignation d'un auteur de projet dans la perspective de la mise en place d'un réseau de caméras de surveillance**

**- Approbation des conditions et du mode de passation**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 455 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Désignation d'un auteur de projet dans la perspective de la mise en place d'un réseau de caméras de surveillance". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 332/73301-60/2011 (n° de projet 20113321) et n la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve ;

- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

<b>FINANCES</b>
-----------------

**8. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 et ordinaire n° 3 – Approbation par la tutelle**

**- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal que les modifications budgétaires n°2 extraordinaire et n° 3 ordinaire de la Ville de Binche pour l'exercice 2011, arrêtées le 28 juin 2011 ont été approuvées par le Collège provincial.

**Notification**

**9. Arrêt de la modification budgétaire n° 3 du service extraordinaire et n° 4 du service ordinaire**

**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 3 du service extraordinaire et n°4 du service ordinaire pour l'exercice 2011.

M. Bejarano présente la note relative à cette modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire :

« Les budgets communaux reposent sur des prévisions.

Parmi celles-ci, il est des coûts que l'on peut calculer de manière précise, d'autres qui réservent des surprises en cours d'année. Par le biais de ces modifications budgétaires, on peut donc adapter le budget communal et redresser le «tir».

Aussi, aujourd'hui, je me permets de vous présenter nos dernières rectifications de l'exercice 2011...préparées avec pour toile de fond le démantèlement du groupe DEXIA (notre banque) et la liquidation du Holding Communal...

Rappelons que lors de l'élaboration de la précédente MB présentée le 27 juin dernier, nous enregistrons un boni présumé de 280.823 € et un solde cumulé de 8.422.844 €.

Enfin, cette MB se clôture par un excédent de 296.002 € et un solde cumulé de 8.599.886 € et ce, malgré un transfert final 2011 vers le fonds de réserve extraordinaire de 3.600.000 €.

Cet honorable «bonus» renforcé(ou encouragé) par notre maîtrise des deniers publics nous permettra probablement de contenir les effets de la crise économique et financière que nous traversons et ce, pour les années à venir...

#### SERVICE ORDINAIRE

- en recettes :

Pour les exercices antérieurs : il s'agit principalement :

- de subventions de fonctionnement octroyées par la Région Wallonne pour le PCS + 36.945 €
- de subventions APE reçue par le FOREM + 168.234 €
- le complément de taxe sur la diffusion publicitaire + 7.053 € et sur les immeubles inoccupés + 62.100 €

Pour un montant total en plus de 274.333,85 €

A l'exercice propre :

- Majoration de la compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier + 16.276 €
- Majoration de la taxe immondices + 22.673 €
- Augmentation des amendes administratives + 7.400 €
- Réduction des dividendes DEXIA – 42.039 €
- Notes de crédit et ristourne du service ordinaire + 166.048 €
- Diminution des droits d'entrée de la piscine – 36.272 €

Pour un montant total en plus de 149.578,14 €

Ce qui nous amène à une augmentation de recettes de l'ordre de 423.912 € soit 0,98 % de l'ensemble des recettes prévues au budget (43.279.756 €)

- en dépenses :

Pour les exercices antérieurs : Il s'agit entre autre

- De cotisations patronales auprès de l'ONSSAPL et à la CRPC
- D'allocations diverses pour le personnel de la piscine
- De rémunérations pour le personnel communal (administratif, concierges, etc...)
- De soldes de factures d'énergie
- De factures et primes d'assurances tardives
- De soldes de subsides de fabriques d'Eglise

Et ce, pour un total de 112.471 €

A l'exercice propre, examinons les variations de crédits (en + et -) par fonctions budgétaires

- ❖ Fct - administration générale (18 articles budgétaires rectifiés)  
Majoration de 162.679 € soit 2,20 % du Budget Initial qui s'élevait à 7.370.816 €
- ❖ Fct – patrimoine privé (4 art. budgétaires rectifiés)  
Majoration de 5.450 € soit 18,92 % du Budget Initial qui s'élevait à 28.800 €
- ❖ Fct – pompiers (7 art)  
Augmentation de 86.680 € soit 12,29 % du BI de 705.285 €
- ❖ Fct – justice/police (2 art)  
Réduction de 39.450 € soit 1,27 % du BI de 3.092.338€
- ❖ Fct - communication-voirie-cours d'eau (15 art)  
Réduction de 92.972 € soit 1,68 % du BI de 5.335.492 €
- ❖ Fct – enseignement gardien & primaire (8 art)  
Majoration de 13.127 € soit 0,85 % du BI de 1.544.603 €
- ❖ Fct - enseignement secondaire, artistique et technique (4 art)  
Augmentation de 2.729 € soit 0,89 % du BI de 305.809 €
- ❖ Fct - bibliothèques publiques (2 art)  
Augmentation de 3.000 € soit 1,68 % du BI de 178.810 €
- ❖ Fct - éducation populaire et arts (14 art)  
Réduction de 17.062 € soit 0,73 % du BI de 2.349.317 €
- ❖ Fct – cultes (6 art)  
Majoration de 38.956 € soit 11,41 % du BI de 341.325 €
- ❖ Fct - sécurité et assistance sociale (3 art)  
Augmentation de 113.676 € soit 2,94 % du BI de 3.866.578 €
- ❖ Fct – emploi (5 art)  
Diminution de 70.586 € soit 52,69 % du BI de 133.970 €
- ❖ Fct - désinfection, nettoyage, immondices (8 art)  
Réduction de 75.930 € soit 2,35 % du BI de 3.230.788 €

- ❖ *Fct - eaux usées (1 art)*  
Réduction de 1.127 € soit 0,76 % du BI de 147.870 €
- ❖ *Fct – cimetière, protection environnementale (4 art)*  
Diminution de 1.239 € soit 0,55% du BI de 224.032 €
- ❖ *Fct – logement, urbanisme (5 art)*  
Majoration de 7.703 € soit 1,92 % du BI de 401.091 €

Pour un total de 134.398,33 €

Ce qui nous amène à une majoration totale de crédit de 246.870 € (soit 106 rectifications d'articles pour l'exercice en cours et 57 pour les exercices antérieurs) ce qui représente 0,71% sur un budget prévisionnel de dépenses de 34.679.870,13 €

### SERVICE EXTRAORDINAIRE

La finalisation de nos objectifs mis en chantier par la nouvelle équipe du service technique nous amène à revoir nos prévisions initiales qui s'élèveront à 16.463.428,89 €

Ces ajustements seront donc financés comme suit :

- *Montant prévu par le fonds de réserve :*  
5.979.668,89 €
- *Emprunt part communale :* 6.748.984,75 €
- *Subsides :* 3.745.462,46 €

(dont il faut déduire 10.687,21 € de dépenses déjà enregistrées)

Les principales rectifications et compléments portent sur :

- *Aménagement, rue S. Allende :* + 430.000 €
- *Rénovation école de Bray :* + 25.000 €
- *Rénovation de la piscine :* + 385.000 €
- *Maintenance des infrastructures sportives :* + 50.000€
- *Acquisition d'une parcelle de terrain pour le cimetière de Péronnes (expropriation) :* + 20.000 €
- *Quote-part communale dans la construction de 7 logements site de l'ancien abattoir :*  
+ 209.000 €
- *Création de réseaux voies communales PICVERTS :*  
+ 70.000 €
- *Aménagement de la place Fontaine (Péronnes) :*  
+ 145.000 €
- *Aménagement d'un distributeur de billets à l'ancienne maison communale de Péronnes :* + 15.000 €
- *Extension de l'école de Buvrines :* + 20.000 €
- *Rénovation de la salle du Presbytère à Ressaix :*  
+ 40.000 €
- *Réfection de la toiture plate de la salle de boxe du DBM :* + 25.000
- *Travaux de curage des fossés :* + 50.000 €

➤ *Petits équipements ludiques PISC : + 150.000 € »*

*M. Piret soulève, concernant le service ordinaire, deux remarques qu'il avait déjà évoquées à l'occasion de l'approbation des comptes. Tout d'abord, les dépenses en personnel subsidié APE diminuent de EUR 327.000 alors que les dépenses en personnel non subsidié augmentent de EUR 503.000. Ceci trahit un transfert de dépenses en personnel subsidié vers des dépenses en personnel non subsidié. Ce transfert pèsera à terme sur l'équilibre du budget ordinaire de la Ville. Deuxièmement, la dotation au CPAS est majorée de EUR 110.000, conformément aux prévisions du groupe UNION, qui avaient été balayées par la majorité lors du vote sur le budget. Ensuite, M. Piret émet des remarques et questions sur le volet extraordinaire de cette modification budgétaire. Tout d'abord, il constate que des crédits pour EUR 300.000 de réfection de voirie, EUR 105.000 en placement de chicanes et EUR 100.000 pour la destruction de bâtiments scolaires sont supprimés. Ces suppressions de crédits qui s'inscrivent dans un va-et-vient général de projets imaginés et ensuite non réalisés posent la question de la gestion sur le long terme de la Ville. Deuxièmement, il relève, à la suite des Conseils communaux précédents, que cette modification budgétaire contient des augmentations de crédits afin de faire face aux nombreux avenants qui pleuvent sur plusieurs projets. Ces avenants posent question quant à la gestion des projets par la Ville ou à leur sous-évaluation initiale. Enfin, il remarque dans la modification budgétaire des non-values sur subsides européens, pour des montants de EUR 21.000 et EUR 44.000. Il s'interroge sur la signification et la raison d'être de ces opérations.*

*M. Bejarano répond que les non-values sur subsides européens consistent en la suppression de recettes en subsides qui ne pourront pas être perçus, le montant des travaux effectués ne permettant pas d'obtenir ces tranches de subsides.*

*M. Devin indique que l'augmentation des dépenses en personnel non subsidié au détriment des dépenses en personnel subsidié résulte des nominations effectuées et à la suite desquels le personnel nommé n'est plus subsidié. Il indique, sur l'augmentation de la dotation au CPAS, que les assertions du groupe UNION à l'occasion du débat sur le budget 2011 sont démenties. Le groupe UNION avait prédit des fermetures de services et des licenciements en raison du montant trop faible de la dotation au CPAS. Les faits ont montré que l'apocalypse n'a pas eu lieu au CPAS dont les services fonctionnent dans la continuité. Aussi, la Ville prend à présent ses responsabilités afin de permettre au CPAS de terminer l'exercice le plus sereinement. Ensuite, le retrait à l'extraordinaire de certains crédits résulte d'une gestion en bon père de famille du budget. Les projets réalisés lors de la présente mandature et en cours sont nombreux. Quelques autres projets ne sont cependant pas mûrs et ne pourront trouver exécution en 2011. La majorité souhaite utiliser en faveur de projets en demande de financement les crédits affectés à des projets non mûrs. Ce type d'opération, que l'opposition perçoit comme un manque de gestion sur le long terme, ne soulève donc aucune problématique de mauvaise gestion mais au contraire prouve la capacité de la majorité à s'organiser et à gérer. Enfin, les avenants aux projets en cours résultent des aléas des chantiers. Ainsi, lorsque l'on ouvre une voirie afin d'en réfectionner la chaussée, l'on n'imagine pas toujours que l'égout y présent soit dans un état dégradé malgré son âge récent. Lorsque l'on réfectionne le Musée, l'on ne peut prévoir la présence d'amiante, alors que l'auteur de projet externe, engagé afin de préparer et de suivre le chantier, n'a rien prévu en ce sens. Ce dernier exemple montre à suffisance que les avenants ne résultent pas d'imprévisions imputables à la Ville et à ces services puisque la Ville a désigné un auteur de projet dans ce dossier qui pourtant nécessite des avenants. M. Devin termine en indiquant que les remarques et leçons émanant du groupe UNION, qui a mené très peu de dossiers de ce type, sont malvenues.*

*M. Piret rétorque que le groupe UNION a mené de nombreux projets de réfection de voiries.*

*M. Devin demande à M. Piret de les citer.*

*M. Piret mentionne le projet du Faubourg Saint-Paul et indique ne pas se souvenir instantanément du nom des autres.*

*M. Devigne souligne que des travaux de voirie gênant pour le commerce et les riverains traînent parfois et que les gens comprennent mal l'absence d'avancement sur ces chantiers durant plusieurs jours parfois. Il cite à titre d'exemple le chantier de la rue des Trois Escabelles, à l'arrêt pendant plusieurs jours en raison du bon état de l'égout qui ne doit par conséquent pas y être remplacé. Il demande à la Ville d'exiger des entrepreneurs une présence plus nombreuse et un avancement plus rapide dans de telles situations.*

*M. Devin indique que la Ville est présente lors des réunions de chantiers dont elle a la maîtrise de l'ouvrage et que les solutions les plus adéquates y sont recherchées, de concert avec les entrepreneurs. Néanmoins, il doit constater que les chantiers sont organisés avec planification préalable des interventions des différents corps de métier. Il est donc souvent impossible pour un entrepreneur d'avancer la programmation de tout un chantier exécuté pour la Ville de Binche.*

*M. Urbain indique que la Ville cherche donc systématiquement les solutions les plus adaptées en concertation avec les entrepreneurs et que, par exemple, pour le chantier de la rue des Trois Escabelles, la solution dégagée a été de combler, avec des pierrailles, l'accès au café « Le Central » durant l'arrêt du chantier.*

**Pour : 17**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,  
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,  
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER,  
Patrice LAI**

**Abstentions : 9**

**Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,  
Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE**

## **FISCALITE**

### **10. Règlement relatif au stationnement de véhicules et à la carte « riverain » au chemin du Tir à Binche – Approbation par la tutelle - NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal que la délibération du 31 mai 201, par laquelle le Conseil communal a arrêté le règlement relatif au stationnement de véhicules et à la « carte riverain » au chemin du Tir à Binche, a été approuvée par le Collège provincial.

**Notification**

### **11. Redevance communale sur les installations occasionnelles sur le domaine public communal – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement - DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les installations occasionnelles sur le domaine public communal, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**12. Redevance communale sur l'occupation temporaire de la voie publique à l'occasion de travaux – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur l'occupation temporaire de la voie publique à l'occasion de travaux, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**13. Redevance communale sur les interventions du service incendie visant la neutralisation de nids de guêpes ou d'essaims d'abeilles – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les interventions du service incendie visant la neutralisation de nids de guêpes ou d'essaims d'abeilles, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**14. Redevance communale sur les interventions du service des travaux pour l'enlèvement des affiches apposées à des endroits non autorisés – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les interventions du service des travaux pour l'enlèvement des affiches apposées à des endroits non autorisés, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**15. Redevance communale sur les interventions du service des travaux pour l'enlèvement des déchets déposés à des endroits non autorisés – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les interventions du service des travaux pour l'enlèvement des déchets déposés à des endroits non autorisés, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**16. Redevance communale sur le prêt de livres dans les bibliothèques communales et la réalisation de copies destinées au public par le personnel des bibliothèques communales ainsi que le service des archives – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur le prêt de livres dans les bibliothèques communales et la réalisation de copies destinées au public par le personnel des bibliothèques communales ainsi que le service des archives, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**17. Redevance communale sur le transport social – Exercice 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur le transport social, pour l'exercice 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**18. Redevance communale pour l'occupation du domaine public communal par le placement de loges foraines et de loges mobiles – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur l'occupation du domaine public communal par le placement de loges foraines et de loges mobiles, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**19. Redevance communale sur l'ouverture et la fermeture de caveaux et columbariums – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur l'ouverture et la fermeture des caveaux et columbariums, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**20. Redevance communale sur la location de caveaux d'attente – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur la location de caveaux d'attente, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**21. Redevance communale sur les concessions aux cimetières – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les concessions aux cimetières, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**22. Redevance communale sur la vente de caveaux communaux – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur la vente de caveaux communaux, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**23. Redevance communale sur la vente de columbariums communaux – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur la vente de columbariums communaux, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**24. Redevance communale sur les exhumations – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les exhumations, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**25. Redevance communale sur les transports funèbres – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les transports funèbres, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**26. Redevance communale sur les terrasses, tables, sièges, charrettes, voitures ou tout autre objet installés sur le domaine public – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les terrasses, tables, sièges, charrettes, voitures ou tout autre objet installés sur le domaine public, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**27. Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs au service de l'Etat Civil et à la Police communale – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur la délivrance de documents administratifs au service de l'Etat Civil et à la Police communale, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**28. Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs spécifiques au Service de l'Urbanisme – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur la délivrance de documents administratifs spécifiques au Service de l'Urbanisme, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**29. Redevance communale sur les permis de location – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les permis de location, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**30. Redevance communale sur les permis de lotir – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

- **DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les permis de lotir, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**31. Redevance communale sur les raccordements à l'égout et/ou les ouvertures de tranchées – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement**

- **DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la redevance communale sur les raccordements à l'égout et/ou les ouvertures de tranchées, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**32. Impositions communales – Taxe sur les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013. Le taux de cette imposition est fixé à 8 % de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

**Accord à l'unanimité**

**33. Impositions communales – Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013. Le taux de cette imposition est fixé à 3000 centimes additionnels perçus directement par le Ministère des Finances.

**Accord à l'unanimité**

**34. Impositions communales – Taxe sur les débits de boissons – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**35. Impositions communales – Taxe sur l'utilisation d'espaces privés ou commerciaux pour un usage lucratif occasionnel – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**36. Impositions communales – Taxe sur les chevaux et poneys – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**37. Impositions communales – Taxe sur les banques et institutions financières – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**38. Impositions communales – Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux et sur leurs succursales – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**39. Impositions communales – Taxe sur les panneaux publicitaires – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**40. Impositions communales – Taxe sur les secondes résidences – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**41. Impositions communales – Taxe sur les piscines privées – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**42. Impositions communales – Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**43. Impositions communales – Taxe sur les terrains de camping – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**44. Impositions communales – Taxe sur les établissements occupant des serveurs et/ou serveuses de bar – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**45. Impositions communales – Taxe sur les commerces de frites, hot-dogs, beignets et autres produits analogues à emporter – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**46. Impositions communales – Taxe sur le stationnement de véhicules à moteurs, leurs remorques, ou éléments sur la voie publique – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**47. Impositions communales – Taxe sur la délivrance de permis d'environnement – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**48. Impositions communales – Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**49. Impositions communales – Taxe sur les night-shops – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**50. Impositions communales – Taxe sur les parcelles non bâties – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**51. Impositions communales – Taxe sur le colportage – Renouvellement – Exercices 2012 à 2013**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

**Accord à l'unanimité**

**SUBSIDES**

**52. Octroi d'un subside complémentaire à l'A.S.B.L. Office du Tourisme de Binche**

- **DECISION**

La 3<sup>ème</sup> modification budgétaire ordinaire 2011, arrêtée par le Conseil communal en séance du 28 juin 2011 et approuvée par la tutelle le 24 août 2011, prévoit un crédit supplémentaire de 20.000 € en faveur de cette association.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'octroi d'un subside complémentaire de 20.000 € à l'A.S.B.L. Office du Tourisme de Binche.

**Accord à l'unanimité**

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

**53. Bois de l'Alloët – Vente des coupes de bois de l'exercice 2012**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la désignation de l'adjudicataire ayant remis l'offre financière la plus avantageuse sous réserve des accords des conseils communaux de Lobbes et Merbes-le-Château, pour le lot n°136 de la vente des coupes de bois du Bois de l'Alloët.

**Accord à l'unanimité**

**54. Bois de l'Alloët – Approbation du cahier des charges pour la location du droit de chasse et du choix de l'adjudication publique par soumissions cachetées comme mode de passation de marché**

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges pour la location du droit de chasse dans le Bois de l'Alloët et le mode de passation du marché déterminé.

**Accord à l'unanimité**

**RENOVATION URBAINE**

**55. Périmètre de rénovation urbaine – Extension du périmètre 2011**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention-exécution 2011, proposée par le SPW-Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, relative à la subvention octroyée à la Ville de Binche pour la réalisation du dossier de rénovation urbaine relatif au quartier du Centre - Extension du périmètre.

**Accord à l'unanimité**

**56. Opération de rénovation urbaine – Ilot de l'Hôtel de Ville – Phase III – Voiries**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention-exécution 2011 Bis, proposée par le SPW-Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, relative à l'aménagement des rues de la Triperie, de la Hure, des Boucheries et des Brasseurs ;
- approuver le plan d'ordonnancement des dépenses relatives à ces travaux pour les cinq prochaines années.

**Accord à l'unanimité**

**57. Opération de rénovation urbaine – Ilot de l'Hôtel de Ville – Phase IV – Acquisition de l'immeuble sis rue de la Triperie n° 5 à Binche**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatif à l'acquisition de l'immeuble sis rue de la Triperie n° 5 à Binche, cadastrée section B n° 294P pour 77 ca, propriété de Madame Boudart Yvette au montant de 125.000 € ;
- imputer la dépense à l'article 600/100/60 du budget de la Régie foncière ;
- imputer la provision pour frais d'acte s'élevant à 350 € à l'article 400/100/30 du budget de la Régie foncière.

**Accord à l'unanimité**

<b>REGIE FONCIERE</b>
-----------------------

**58. Souscription d'un escompte de subventions pour l'acquisition d'un immeuble à la rue de la Triperie n° 5 à Binche**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal de recourir à l'escompte de subventions pour l'acquisition d'un immeuble à la rue de Triperie n° 5 à Binche, d'un montant de 112.500,00 € remboursable au moyen des subsides accordés par le Service Public de Wallonie (S.P.W.).

**Accord à l'unanimité**

**59. Incorporation de la rue Caroline Popp dans le domaine public**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- émettre un avis favorable pour la passation d'un acte de reprise de la parcelle cadastrée section C 181 n 8 constituant l'assiette de la rue Caroline Popp à Binche et de ses équipements ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi pour la transaction.

**Accord à l'unanimité**

**60. a) Rénovation de la piscine communale – Lot 1 – Travaux de rénovation de la toiture de la partie existante**

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Rénovation de la piscine communale - Lot 1 (Travaux de rénovation de la toiture de la partie existante)" pour le montant total en plus de 16.024,91 € hors TVA ou 19.390,14 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 9 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72301-60 (n° de projet 20107644).

**Accord à l'unanimité**

**b) Rénovation de la piscine communale – Lot 2 – Mise en conformité de la piscine et agrandissement**

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Rénovation de la piscine communale - Lot 2 (Mise en conformité de la piscine et agrandissement)" pour le montant total en plus de 322.381,55 € hors TVA ou 390.081,68 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 40 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72301-60 (n° de projet 20107644). Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire n°3.

**Retrait du point**

**61. Maintenance de diverses infrastructures sportives – Terrains de football de Binche, Leval-Trahegnies, Péronnes et de rugby d'Epinois – Lot 4**

- **Approbation d'avenant 2**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 du marché "Maintenance de diverses infrastructures sportives: terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et de rugby d'Epinois - Lot 4 (Terrain de rugby d'Epinois)" pour le montant total en plus de 55.589,03 € hors TVA ou 67.262,73 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 23 jours ouvrables. ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle. ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72402-60 (n° de projet 20107645).

### **Accord à l'unanimité**

#### **62. Réfection de la toiture plate salle de boxe DBM**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 468, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de la toiture plate salle de boxe DBM". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 69.955,00 € hors TVA ou 84.645,55 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 764/72302-60 (n° de projet 20117642) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve ;
- le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

### **Accord à l'unanimité**

#### **63. Aménagement de trottoirs subsidiables à Bray**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- solliciter la subvention auprès du Service public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » - DGO 1 pour le marché « Aménagement des trottoirs subsidiables à Bray ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 436, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de trottoirs subsidiables à Bray", établis par l'auteur de projet, H.I.T. Arrondissement de Thuin, Place communale, 4 à 6540 Lobbes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 250.863,10 € hors TVA ou 303.544,35 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73515-60 (n° de projet 20114230) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve et subside. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

### **Accord à l'unanimité**

#### **64. Aménagement des nouvelles serres communales – Nouvel accès**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 366, le projet d'avis de marché, les plans ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement des nouvelles serres communales - Nouvel accès", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 71.412,00 € hors TVA ou 86.408,52 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/72101-60 (n° de projet 20114214) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**65. Rénovation des sanitaires – Ecole de Versailles à Binche et école de la rue Joseph Wauters à Péronnes**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 388 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation des sanitaires - Ecole de Versailles à Binche et école de la rue J. Wauters à Péronnes", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 34.640,00 € hors TVA ou 41.914,40 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Ecole de Péronnes - rue Joseph Wauters, estimé à 20.615,00 € hors TVA ou 24.944,15 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : Ecole de Versailles - rue de Versailles à Binche, estimé à 14.025,00 € hors TVA ou 16.970,25 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/72303-60 (n° de projet 20117223) et 722 /72404-60 (n° de projet 20117232) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve. Le crédit de l'article budgétaire 722/72404-60 sera augmenté lors de la modification budgétaire 3.

**Accord à l'unanimité**

**66. Travaux de curage des fossés dans l'entité**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 414 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux de curage des fossés dans l'entité", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 66.417,50 € hors TVA ou 80.365,18 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Curage des fossés dans l'entité, estimé à 40.972,50 € hors TVA ou 49.576,73 €, 21% TVA comprise;

- lot 2 : Curage des fossés dans l'entité, estimé à 25.445,00 € hors TVA ou 30.788,45 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 877/73501-60 (n° de projet 20118772) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve et par emprunt. Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire.

**Accord à l'unanimité**

**67. Aménagement de la voirie d'accès au cimetière de Ressaix**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 474 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de la voirie d'accès au cimetière de Ressaix", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 64.351,00 € hors TVA ou 77.864,71 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 878/73501-60 (n° de projet 20118785) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**68. Travaux d'aménagement de la Place Fontaine à Péronnes**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 369-1079, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux d'aménagement de la Place Fontaine à Péronnes", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 207.422,61 € hors TVA ou 250.981,36 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73502-60 (n° de projet 20114219) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve. Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire 3.

**Accord à l'unanimité**

**69. Rénovation de la Salle du Presbytère à Ressaix**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 401, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation de la Salle du Presbytère à

Ressaix”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 159.008,50 € hors TVA ou 192.400,29 €, 21% TVA comprise ;

- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 763/72403-60 (n° de projet 20117635) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve. Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire n°3.

**Accord à l'unanimité**

## **70. Construction de 7 habitations unifamiliales à la rue de l'Abattoir à Binche – Abords**

- **Approbation d'avenant 2**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 du marché “Construction de 7 habitations unifamiliales à la rue de l'Abattoir à Binche” à COLINA, Rue de Forchies n°12 à 6140 Fontaine-l'Evêque pour le montant total en plus de 157.137,48 € hors TVA ou 190.136,35 €, 21% TVA comprise pour la réalisation des abords ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 31.220,00 € sera donc augmenté de 9.480,00 € et ainsi porté à 40.700,00 € ;
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 921/72201-60 (n° de projet 20109211) ;
- Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

**Accord à l'unanimité**

## **71. Rénovation complète de la toiture avec isolation Ecole du Centre à Leval-Trahegnies**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 478/1147, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet “Rénovation complète de la toiture avec isolation Ecole du Centre à Leval-Trahegnies”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 287.559,00 € hors TVA ou 347.946,39 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Primaires, estimé à 191.125,00 € hors TVA ou 231.261,25 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Maternelles, estimé à 96.434,00 € hors TVA ou 116.685,14 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/72302-60 (n° de projet 20117222) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve. Le crédit sera adapté dans le budget extraordinaire 2012 ;

- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

### **72. Marché de construction de caveaux et d'acquisition de columbariums 2011 pour les cimetières de l'entité de Binche**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 471 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché de construction de caveaux et d'acquisition de columbariums 2011 pour les cimetières de l'entité de Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 26.800,00 € hors TVA ou 32.428,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Fourniture et pose de caveaux autonomes préfabriqués en béton armé, estimé à 21.000,00 € hors TVA ou 25.410,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : Acquisition de columbariums, estimé à 5.800,00 € hors TVA ou 7.018,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 878/72202-60 (n° de projet 20118782) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **73. Achat de matériel pour les événements**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 458 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel pour les événements". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.516,53 € hors TVA ou 15.145,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Tables pliantes, estimé à 690,00 € hors TVA ou 834,90 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : Frigo vitré, estimé à 711,00 € hors TVA ou 860,31 €, 21% TVA comprise;
- lot 3 : Barrières, estimé à 11.115,53 € hors TVA ou 13.449,79 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 763/74401-51 (n° de projet 20117634) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**74. Achat d'un pupitre de conférence sonorisé**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 459 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un pupitre de conférence sonorisé". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.446,28 € hors TVA ou 1.750,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 762/74401-51 (n° de projet 20117622) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**75. Fourniture et pose de coussins berlinois et de signalisation – Année 2011**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 461 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture et pose de coussins berlinois et de signalisation - Année 2011". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 41.190,10 € hors TVA ou 49.840,02 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73103-60 (n° de projet 20114233) en la couvrant par un prélèvement sur le fonds de réserve;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

**76. Acquisition de pointeuses supplémentaires**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de passation d'un marché public sur facture acceptée "Acquisition de pointeuses supplémentaires", estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74201-53 (n° de projet 20111043) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**77. Acquisition de matériel audio-visuel**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 359 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de matériel audio-visuel", établis par le service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.479,33 € hors TVA ou 2.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 131/74401-51 (n° de projet 20111313) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**78. Acquisition de matériel informatique et de logiciels**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 356 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel informatique et de logiciels", établis par le service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 66.115,67 € hors TVA ou 79.999,96 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Serveur, estimé à 17.355,37 € hors TVA ou 21.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : PC, écrans, estimé à 14.049,58 € hors TVA ou 16.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 3 : Portables, estimé à 3.305,78 € hors TVA ou 3.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 4 : Matériel Réseau, estimé à 2.892,56 € hors TVA ou 3.500,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 5 : Application, Licences, estimé à 13.223,14 € hors TVA ou 16.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 6 : Upgrade RAM - avec installation, estimé à 3.719,00 € hors TVA ou 4.499,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 7 : Imprimante, estimé à 2.479,34 € hors TVA ou 3.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 8 : Accessoires, Ram, alimentation,..., estimé à 4.958,67 € hors TVA ou 5.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 9 : Prestation de service, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74201-53 (n° de projet 20111043) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

**79. Acquisition de barrières amovibles pour les places de Bray, Ressaix et Péronnes (rue Gravis)**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 473 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de barrières amovibles pour les places de Bray, Ressaix et Péronnes (rue Gravis)", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 9.800,00 € hors TVA ou 11.858,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73104-60 (n° de projet 20114235) en la couvrant par prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

**Accord à l'unanimité**

**80. Petits équipements ludiques dans les quartiers "PISQ" – Aménagement d'espaces**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 470 - 1112 - DIR 58 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Petits équipements ludiques dans les quartiers "PISQ" - Aménagement d'espaces", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 187.400,00 € hors TVA ou 226.754,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Modules pour jeunes enfants, estimé à 144.000,00 € hors TVA ou 174.240,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : Espace santé-sport (5 appareils), estimé à 28.000,00 € hors TVA ou 33.880,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 3 : Recouvrement avec sol antichocs de l'aire de jeux, estimé à 8.000,00 € hors TVA ou 9.680,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 4 : But de basket, estimé à 2.400,00 € hors TVA ou 2.904,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 5 : Filets pare ballons, estimé à 5.000,00 € hors TVA ou 6.050,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 879/72302-60 (n° de projet 20118792) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve et par emprunt. Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire 3.

**Accord à l'unanimité**

**81. Achat d'une toilette mobile pour personnes à mobilité réduite**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public "Achat d'une toilette mobile pour personnes à mobilité réduite", estimé à 1.850,00 € hors TVA ou 2.238,50 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 832/74402-51 (n° de projet 20118323) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**82. Zone bleue - Acquisition de matériel informatique – Lot 1 (Matériels et logiciel pour infractions - Zone bleue)**

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Zone bleue : Acquisition de matériel informatique - Lot 1 (Matériels et logiciel pour infractions – Zone bleue) » pour le montant total en plus de 4.484,00 € hors TVA ou 5.425,64 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 424/74201-53 (n° de projet 20104241) et fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

**Accord à l'unanimité**

**83. Acquisition et pose de bornes hydrauliques – Intersection de la rue de l'Oie et du Rempart Saint-Georges**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 382 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition et pose de bornes hydrauliques - Intersection de la rue de l'Oie et du Rempart Saint-Georges", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 25.000,00 € hors TVA ou 30.250,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 424/74401-51 (n° de projet 20114241) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**PERSONNEL - TRAITEMENT**

**84. Personnel communal – Mandataires communaux – Allocation de fin d'année 2011**

- **DECISION DE PRINCIPE**

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, le Conseil communal est invité à octroyer l'allocation de fin d'année 2011. En date du 22 janvier 2001, il a décidé d'appliquer aux Bourgmestre et Echevins les articles 30 à 37 du statut pécuniaire susmentionné (article 32 à 37 de l'ancien statut pécuniaire) et en date du 30 mars 2007 d'appliquer ces articles aux grades légaux.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 211.

**Accord à l'unanimité**

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

**85. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Congés scolaires**  
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés proposé par le Directeur de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, pour l'année scolaire 2011/2012.

**Accord à l'unanimité**

**86. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse, et de Déclamation – Année scolaire 2011/2012 – Congés scolaires**  
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés proposé par la Directrice de l'Académie de Musique, de Danse, et de Déclamation, pour l'année scolaire 2011/2012.

**Accord à l'unanimité**

## FABRIQUES D'EGLISES

**87. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Budget – Exercice 2011**  
- **AVIS**

Le Conseil Communal est invité à émettre un avis sur le budget, exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine d'Epinois, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 7.454,50 € ;
- Dépenses : 7.454,50€.

**Pour : 10**

**Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith  
PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Jacqueline OUTLET**

**Abstentions : 5**

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

**Contre : 11**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

**88. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray – Budget – Exercice 2011**  
- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray en sa séance du 31 octobre 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 5.661,00 € ;
- Dépenses : 5.661,00 €.

**Pour : 10**

**Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith  
PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Jacqueline OUTLET**

**Abstentions : 5**

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

**Contre : 11**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

**89. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons) –  
Compte – Exercice 2010**

**- AVIS**

Le Conseil Communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray (Levant de Mons), qui se clôturerait comme suit :

- Recettes : 5.931,53 € ;
- Dépenses : 3.763,14 € ;
- Excédent : 2.168,39 €.

**Pour : 10**

**Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith  
PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Jacqueline OUTLET**

**Abstentions : 5**

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

**Contre : 11**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

**90. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies – Compte – Exercice  
2010**

**- AVIS**

Le Conseil Communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies en sa séance du 27 avril 2011, qui se clôturerait comme suit :

- Recettes : 13.884,75 € ;
- Dépenses : 17.120,08 € ;
- Déficit : 3.235,33 €

**Pour : 10**

**Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith  
PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Jacqueline OUTLET**

**Abstentions : 5**

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,**

**Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,  
Contre : 11  
Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

**91. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Compte – Exercice 2009**

**- AVIS**

Le Conseil Communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois en sa séance du 23 mars 2010, qui se clôturerait comme suit :

- Recettes : 296,85 € ;
- Dépenses : 2.120,29 € ;
- Déficit : 1.823,44 €

**Pour : 10  
Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith  
PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Jacqueline OUTLET**

**Abstentions : 5**

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

**Contre : 11**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER  
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

**PROJET DE PROCES-VERBAL**

**92. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 septembre 2011**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 08 septembre 2011.

**Accord à l'unanimité**

DIVERS

*M. Devigne indique avoir reçu un courrier du Cabinet du Ministre Antoine relatif à une augmentation du subside octroyé dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine communale.*

*M. Devin souligne qu'il a également reçu ce courrier.*

*M. Piret pose trois questions. Tout d'abord, il interpelle M. Van Houter concernant le refus de la Ville de délivrer un permis pour une habitation dans un lotissement à Péronnes-Sainte-Marguerite. Il demande pourquoi la Ville adopte une attitude si stricte dans ce dossier. Ensuite, une rumeur circule qu'un futur Centre pour réfugiés prendra place dans les bâtiments de la Zone de Police à la rue de Merbes. Il demande si cette rumeur est vérifiée.*

*Enfin, M. Piret indique avoir reçu un courrier d'une riveraine domiciliée rue de la Halle aux Filets qui souligne le problème de stationnement auquel elle est confrontée dans sa rue dès lors que celle-ci n'est pas placée en Zone bleue et subit le report de stationnement de véhicules ventouse en provenance de la Zone bleue. Il demande quelle solution la Ville envisage d'apporter à cette dame et aux riverains de cette rue.*

*M. Devin dément tout d'abord la nouvelle rumeur, la deuxième déjà sur l'installation d'un centre pour personnes réfugiées à Binche. Il indique qu'il répondra aux deux autres questions lors du prochain Collège communal.*

*M. Devin constate qu'il n'y a plus d'autres remarques ni questions. Il lève la séance publique.*

\*

La séance publique est levée

\*

# HUIS CLOS

## AFFAIRES ECONOMIQUES

1. **Asbl ABEM – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
2. **A.L.E de Binche – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
3. **Antenne Centre – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
4. **Communauté Urbaine du Centre – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
5. **Commission Communale de l’Accueil – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
6. **Asbl Binche Sport – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
7. **I.H.F. – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
8. **I.P.F.H. – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**
9. **I.P.F.H. – Intercommunale – Désignation d’un nouveau représentant de la Ville**  
- **DECISION**

## JURIDIQUE

10. **Autorisation du Conseil communal afin d’ester en justice dans le cadre du litige dit des « Caves Bette »**  
- **DECISION**

## **PERSONNEL**

- 11. Personnel ouvrier statutaire – Démission – Mise à la retraite**  
- **DECISION**

## **ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

- 12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009/2010 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**  
- **DECISION**
- 13. Enseignement maternel – Personnel – Démission d’une institutrice maternelle**  
- **DECISION**
- 14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Désignation et affectation de plusieurs institutrices maternelles à titre temporaire**  
- **DECISION**
- 15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Changement d’affectation des institutrices maternelles à titre définitif au 1<sup>er</sup> juillet 2011**  
- **DECISION**
- 16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Personnel – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire**  
- **DECISION**
- 17. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Personnel – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire**  
- **DECISION**
- 18. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Personnel – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire**  
- **DECISION**
- 19. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Personnel – Congé pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical)**  
- **DECISION**
- 20. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2008/2009 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**  
- **DECISION**
- 21. Enseignement primaire – Personnel – Démission d’un instituteur primaire**  
- **DECISION**

22. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009/2010 – Organisation des cours de religion protestante à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009  
- DECISION
23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Organisation des cours de religion protestante à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et du 1<sup>er</sup> octobre 2010  
- DECISION
24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Organisation des cours d'éducation physique  
- DECISION
25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Désignation d'un maître de morale à titre temporaire dans un emploi vacant  
- DECISION
26. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Cours de néerlandais subventionné par la Communauté française  
- RATIFICATION
27. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Cours de néerlandais subventionné par la Communauté française  
- RATIFICATION
28. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
29. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
30. Enseignement fondamental – Personnel – Démission d'un Directeur d'école  
- DECISION
31. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la Ville de Binche  
- RATIFICATION
32. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la Ville de Binche à titre temporaire  
- RATIFICATION

33. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la Ville de Binche  
- RATIFICATION
34. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'un directeur d'école à titre temporaire  
- RATIFICATION

<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE</b>
---

35. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire  
- DECISION
36. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Démission  
- DECISION
37. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours et charges du personnel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011  
- DECISION
38. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire  
- RATIFICATION
39. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année 2011/2012 – Désignation d'une surveillante-éducatrice  
- DECISION
40. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Démission d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif  
- DECISION
41. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Interruption de carrière professionnelle à temps partiel  
- RATIFICATION
42. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 –

**Organisation des cours et charges du personnel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011**

**- DECISION**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**43. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Oultre –  
Année scolaire 2011/2012 – Congés**

**- DECISION**

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

**44. Asbl Binche Sport – Désignation d'un nouveau représentant de la Ville**

**- DECISION**